



BAROMÈTRE POSTES FONJEP 2016 - 2021

ÉDITION 2022



FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Édito

Le Fonjep : un levier pour les projets de jeunesse et d'éducation populaire.

Née d'une volonté commune des associations et des services de l'Etat d'accompagner un des enjeux de l'époque, la professionnalisation des métiers de notre secteur, le Fonjep est, depuis sa création en 1964, cogéré par l'Etat, les collectivités et les associations, ce qui constitue sa force et sa singularité.

L'autre singularité du Fonjep, est qu'il travaille au quotidien en inter ministérialité. En effet les postes Fonjep sont des subventions de 7000 à 8000€ l'année versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'Etat, à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Le Fonjep assure donc le versement de ces aides pour le compte de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), de la Direction Générale des Collectivités Locales – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (DGCL/ANCT), du ministère de la Culture, et de l'Agence Française de Développement (AFD) déléguée par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE). Attribuée pour une durée de trois ans, cette aide présente de nombreux avantages pour les structures bénéficiaires, et permet de développer et de pérenniser les projets associatifs dont la réalisation nécessite l'emploi d'un salarié permanent qualifié. En 2021, 5 031 associations ont bénéficié de cette aide, pour un total de 7 712 postes Fonjep. Au-delà de la dimension financière qu'apporte le dispositif, les postes Fonjep sont aussi considérés par les acteurs qui en bénéficient comme une valorisation et une reconnaissance d'Etat de leurs compétences, et de la pertinence du projet d'éducation populaire. En 2016, l'ANCT (ex-CGET) a réalisé une enquête de suivi dont l'objectif est de collecter des éléments de mise en œuvre du dispositif Fonjep à l'échelle de la France entière, et de conduire des analyses sur les éléments collectés. Cette enquête reprenait les postes Fonjep politique de la ville, jeunesse et éducation populaire, via associative et cohésion sociale.

C'est sur la base de cette enquête que j'ai le plaisir de vous présenter le baromètre des postes Fonjep 2021-2016. Nous vous proposons une photographie exhaustive des postes Fonjep en 2021, des associations bénéficiaires et des salariés qui les composent, avec une comparaison entre les données de 2016 émanant de l'enquête initiale et celles de 2021, établies à partir des données transmises par les ministères, les services déconcentrés, les collectivités et les associations dans l'extranet du Fonjep. Je profite de ces quelques lignes pour les remercier vivement pour leur contribution et pour leur adhésion à nos nombreuses demandes. Ce baromètre a pour objectif d'aider les partenaires associatifs et pouvoirs publics en leur apportant des chiffres sur lesquels s'appuyer, mais également de faire connaître notre secteur d'activité en lui offrant de la visibilité. Bonne lecture !

Patrick CHENU
Président du Fonjep



Sommaire

PRÉSENTATION DU FONJEP : 4

LES CHIFFRES CLÉS : 7

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES : 10

LES SALARIÉS EN POSTES FONJEP EN 2021 : 16

COUR DES COMPTES ET FONJEP : 22

ZOOM TERRITOIRES : 27

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONJEP
DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX FONJEP
ÉQUIPES : 34

Présentation du Fonjep

7 712

postes Fonjep financés par l'État via **6 administrations** :

- Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)
- Direction générale des collectivités locales (DGCL)
- Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats (DGM/CIV)
- Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC),

dont

140,5 postes cofinancés par **74 collectivités locales**

5 031

associations ont bénéficié d'au moins un poste Fonjep

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, association plus connue sous le nom de « Fonjep », est né en 1964 sous l'impulsion conjointe du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports et des associations de jeunesse et d'éducation populaire. L'objectif était de faire évoluer l'offre associative face à une demande grandisSANTÉ d'activités récréatives. En qualité d'organisme paritaire cogéré par l'État et les associations, le Fonjep se voit confier la gestion du développement de l'emploi associatif dans ce secteur.

Cogestion : outil du partenariat

Le Fonjep est au cœur d'un partenariat triangulaire. Il est l'interface entre la collectivité, l'association et l'administration. À ce titre, il réunit dans son conseil d'administration à nombre de voix égales les représentants des ministères, administrations et collectivités locales d'une part, et ceux du monde associatif de l'autre. Ce partenariat permet de poursuivre des objectifs communs, comme celui de développer et pérenniser des projets associatifs au service de valeurs partagées.

2 826

associations affiliées dont **945 associations** adhérentes au Fonjep

Missions

Aujourd'hui, le Fonjep est avant tout au service des projets associatifs qui lui paraissent les plus pertinents en matière de jeunesse et d'éducation populaire. En soutenant ces projets associatifs, il veut offrir aux associations les moyens d'être plus performantes et efficaces dans la mise en œuvre de leurs actions. Il cherche donc à faciliter la rétribution de personnes permanentes, employées par les associations, le plus souvent sur des fonctions d'animation ou de direction.

En sa qualité d'acteur et d'interlocuteur privilégié du secteur associatif, le Fonjep gère plusieurs dispositifs visant à l'inclusion professionnelle et à l'ouverture sociale, notamment du public jeune.

Poste Fonjep

Un « poste Fonjep » désigne une participation au cofinancement du salaire de personnels permanents des associations. Il s'agit d'une subvention attribuée pour soutenir le projet associatif global, développé par le salarié dont une partie du salaire est ainsi cofinancée.

73,2

millions de budget annuel, dont **1,7 million de budget de fonctionnement** soit **2 %**

Pôle PAJEP

Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP) a été créé pour sauvegarder, classer et valoriser les archives du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire (associations nationales et franciliennes et personnalités ayant joué un rôle national dans ce domaine).

Le Pôle fonctionne selon une logique de partenariat et travaille directement avec les têtes de réseau pour le dépôt ou le don puis la mise en valeur de leurs archives, selon diverses formules (journées d'étude, documentaires, expositions...).

Les partenaires impliqués sont : la Djepva, les Archives nationales, les Archives du Val-de-Marne, l'Adajep, le Service interministériel des Archives de France (SIAF), le Fonjep

Le Fonjep réunit dans son conseil d'administration à nombre de voix égales, les représentants des ministères, administrations et collectivités locales d'une part, et ceux du monde associatif de l'autre.

Pôle Solidarité Internationale

Le Fonjep gère cinq dispositifs de solidarité internationale, financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD) :

- **Le volontariat de solidarité internationale (VSI)** permet l'envoi de volontaires sur des missions, humanitaires ou de développement, de longue durée (minimum un an).
- **Le volontariat d'échanges et de compétences (VEC)** permet de mobiliser l'expertise de nouveaux publics (salariés, retraités etc.) qui s'engagent selon des formes innovantes (missions courtes, volontariat en ligne).
- **Le dispositif « Jeunesse et solidarité internationale » et « Ville, vie, vacances et solidarité internationale » (JSI/VVV-SI)** accompagne des projets d'échange de jeunes entre 15 et 25 ans.
- **L'Initiative pour la solidarité internationale (ISI)**, créée pendant la pandémie et pérennisée, permet de soutenir l'engagement des jeunes et l'échange interculturel à distance ou dans les territoires français.
- **Les postes Fonjep ECSI** (éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) sont cofinancés, au même titre que les autres postes Fonjep, dans des associations intervenant dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

1 222

volontaires de solidarité internationale et plus de **337 jeunes en projet JSI/VVSI**

Présentation de la méthode de collecte des données de suivi 2021

Données au 1^{er} septembre 2022

Les données sont extraites de l'extranet du Fonjep. Elles sont saisies par les services de l'Etat et les associations bénéficiaires des postes. Les champs ont été rendus obligatoires afin d'arriver à une complétude optimale, cependant certains items pas ou peu renseignés restent aujourd'hui un léger frein. Ces données pourront être complétées par une enquête qualitative en 2023 car de nouveaux champs seront alors disponibles et pourront apporter un nouvel éclairage.

Rappel méthode de collecte des données de suivi en 2016

Les données portaient sur les postes DJEPVA, DGCS et ANCT (ex CGET).

Sur les 3 467 associations bénéficiaires de postes Fonjep, 2 968 associations ont répondu pour au moins un poste Fonjep et 2 542 associations ont répondu au questionnaire portant sur l'organisme, soit un taux de réponse de 73 %.

Nous avons rajouté à ces données, celles concernant le MEAE et le ministère de la Culture, qui ont été collectées, pour la période 2016, sur la même base que les données 2021.

Définition des sigles

AFD

Agence Française de Développement

ANCT

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

CRIB

Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles

DJEPVA

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire, et de la Vie Associative

DGCS

Direction Générale de la Cohésion Sociale

DGCL

Direction Générale des Collectivités Locales

DGM/CIV

Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats

DG2TDC

Délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle

JSI / VVVS

Jeunesse, Solidarité Internationale et Ville, vie, vacances Solidarité Internationale

MEAE

ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

QPV

Quartiers Politique de la Ville

ZRR

Zones de Revitalisation Rurale

CHIFFRES CLÉS

Les associations bénéficiaires : 8

Les postes Fonjep : 9

Les associations bénéficiaires des postes Fonjep

Sur ces 5 031 associations :

- 76 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par la DJEPVA, dont 15 % bénéficiant d'au moins un poste Fonjep Jeunes (68 % en 2016)
- 25 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par l'ANCT (17 % en 2016)
- 13 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par la DGCS (19 % en 2016)
- 5 % bénéficient d'au moins un poste CRIB ou GUIDASSOS (4 % en 2016)
- 1 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par AFD/MEAE (1 % en 2016)
- 1 % bénéficient d'au moins un poste subventionné par le ministère de la Culture (1 % en 2016)

73% des associations bénéficiaires de poste Fonjep sont des associations locales.

Parmi ces associations :

- 6 % ont moins d'un poste (12 % en 2016)
- 65 % ont un poste (idem en 2016)
- 19 % ont 1,5 à 2 postes (17 % en 2016)
- 6 % ont 2,5 à 3 postes (4 % en 2016)
- 3 % ont 3,5 à 7 postes (idem en 2016)

Dans le détail, on dénombre :

- 73 % d'associations locales, 11 % de têtes de réseau départementales, 8 % d'associations nationales, et 7 % de têtes de réseaux régionales ou interrégionales.

En comparaison avec les résultats de l'enquête CGET de 2016, on note une augmentation de 8 % concernant les associations locales.

- 59 % des associations bénéficiaires comptent moins de 10 salariés.

- 20 % des associations bénéficiaires sont implantées dans les quartiers prioritaires politique de la ville et 30 % dans des zones de revitalisation rurales.



Budget annuel global moyen des associations bénéficiaires

1 752 977,84 €

face à **2 386 859,85 € en 2016.**
(Soit une baisse de 633 882 €)



Le budget annuel global médian* des associations bénéficiaires

414 349 €

face à **550 000 € en 2016.**
(Soit une baisse de 135 651 €)

* Une médiane est le point milieu de l'ensemble des données, de sorte que 50 % des données ont une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50 % des données ont une valeur supérieure ou égale.

Les postes Fonjep

Sur les 7 712 postes Fonjep :
(contre 5 220 postes en 2016)

- 70 % sont des postes subventionnés par la DJEPVA (72 % en 2016)
- 19 % sont des postes subventionnés par l'ANCT (15 % en 2016)
- 9 % sont des postes subventionnés par la DGCS (13 % en 2016)
- 1 % sont des postes subventionnés par la CULTURE (2 % en 2016)
- 1 % sont des postes subventionnés par l'AFD/MEAE (1 % en 2016)

Le profil type du salarié en poste Fonjep

Hors postes Fonjep Jeunes

En 2021, le profil type du salarié en poste Fonjep est une femme (65 %) d'un âge moyen de 40 ans (cet âge passe à 38 si on tient compte des fonjep jeunes) avec une ancienneté moyenne sur le poste de 3 ans, et diplômée du 2^e ou 3^e cycle universitaire (54 %).

En 2016, le profil type du salarié en poste Fonjep selon l'enquête était une femme (60 %), de 45 ans, en poste depuis 7,5 ans et diplômée du 2^e ou 3^e cycle universitaire (50 %).



L'évolution du montant de la subvention Fonjep entre 2016 et 2021.

Administration	2016	2021
MEAE - AFD	7 500 €	8 500 €
DGCS	7 164 €	7 164 €
Ministère de la Culture	7 320 €	7 320 €
CGET-ANCT-DGCL	5 068 €	7 164 €
DJEPVA	7 164 €	7 164 €

LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES

Profil des associations bénéficiaires : **11**

Types d'associations et échelles
d'intervention : **11**

Activités des associations : **12**

Structure des subventions reçues : **12**

Budget des associations bénéficiaires
en 2016 et 2021 : **13**

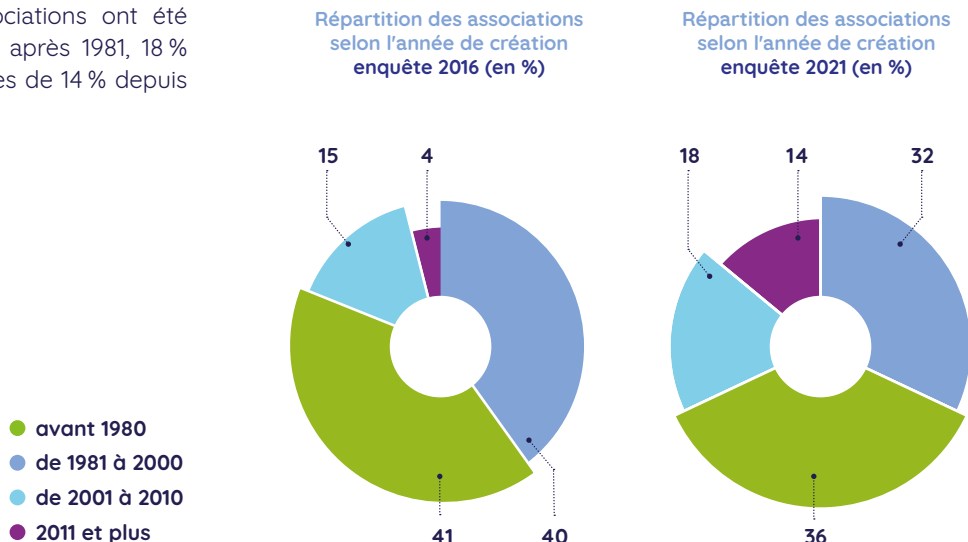
Ressources humaines salariées
et non salariées : **14**

Implantation dans les quartiers
prioritaires de la politique de la ville : **15**

Implantation dans les zones
de revitalisation rurale : **15**

Profil des associations bénéficiaires

En 2021, 32 % des associations ont été créées avant 1980, 36 % après 1981, 18 % entre 2001 et 2010 et près de 14 % depuis 2011.



Types d'associations et échelles d'intervention

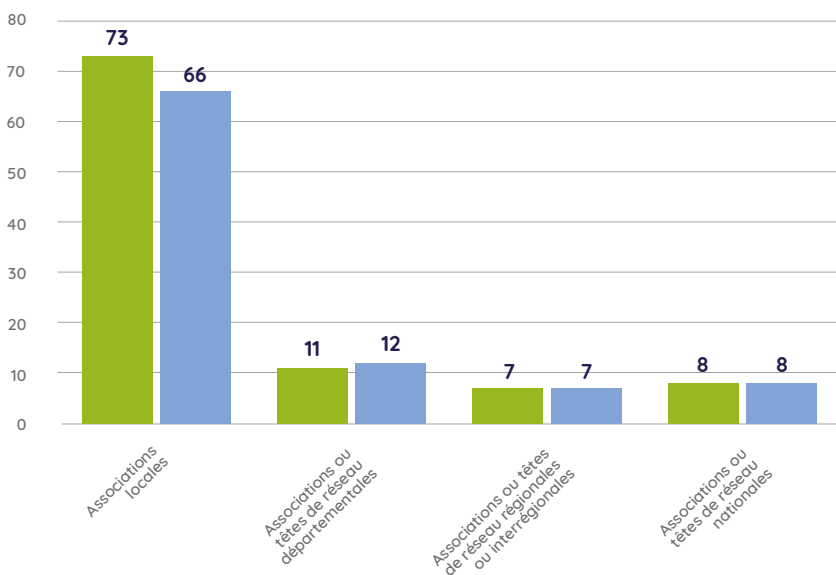
En 2021, les associations bénéficiaires d'un poste Fonjep sont réparties comme suit :

- 73 % d'associations locales.
- 11 % de têtes de réseau départementales.
- 7 % d'associations ou de têtes de réseau régionales ou interrégionales.
- 8 % d'associations ou de têtes de réseau nationales.

En ce qui concerne l'échelle d'intervention* des associations bénéficiaires, l'étude 2021 montre que :

- 33 % interviennent dans des zones communales et intercommunales.
- 30 % interviennent dans des zones départementales.
- 16 % interviennent dans des zones régionales et interrégionales.
- 10 % interviennent dans des zones nationales et internationales.
- 10 % interviennent au niveau des quartiers.

Types d'associations bénéficiaires (en %)

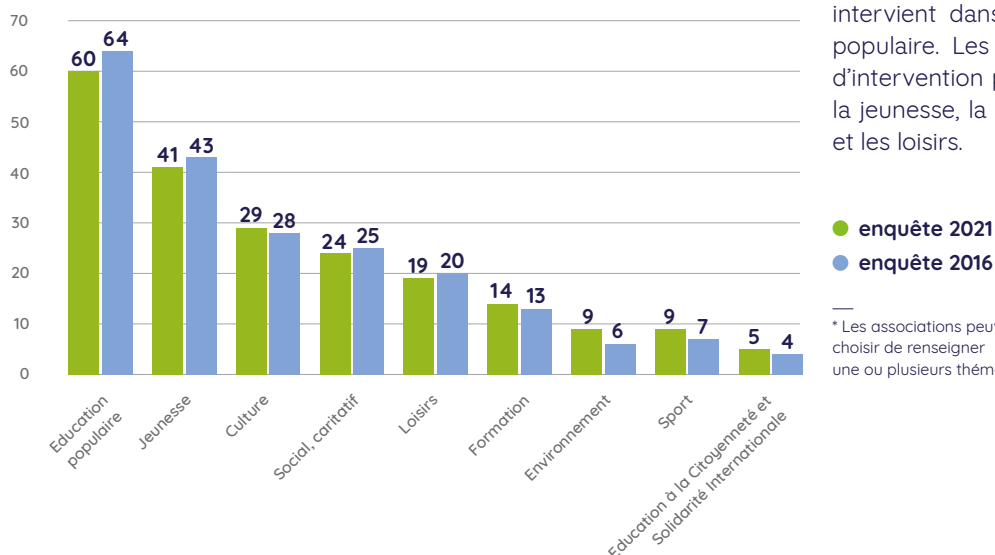


- enquête 2021
- enquête 2016

* Ici, une distinction est faite entre le type d'association bénéficiaire et son échelle d'intervention. Cette dernière est renseignée par les associations lors du remplissage de leur fiche association.

Activités des associations

Répartition des associations selon leur subvention Fonjep globale en 2021. (en %)



En 2021, plus d'une association sur deux intervient dans le champ de l'éducation populaire. Les principaux autres champs d'intervention par ordre de grandeur sont la jeunesse, la culture, le social, le caritatif et les loisirs.

● enquête 2021
● enquête 2016

* Les associations peuvent choisir de renseigner une ou plusieurs thématiques.

Structure des subventions reçues

L'évolution du montant de la subvention Fonjep entre 2016 et 2021.

Type d'association	Nombre d'associations 2021	Subvention Fonjep moyenne versée en 2021	Nombre d'associations 2016	Subvention Fonjep moyenne versée en 2016
Association locale	3 665	8 601,26 €	2 379	7 710,41 €
Tête de réseau départementale	545	11 717,12 €	403	11 170,47 €
Association régionale	65	12 451,93 €	28	16 011,64 €
Tête de réseau régionale ou interrégionale	305	15 058,05 €	233	14 543,56 €
Association nationale	279	18 985,53 €	191	19 629,39 €
Tête de réseau nationale	87	16 111,26 €	65	22 540,92 €
Tête de réseau nationale de têtes de réseau	37	34 313,19 €	33	35 940,83 €
Type association non renseigné	48	5 157,06 €	307	6 978,54 €
Toutes les associations	5 031	6 173,21 €	3 639	6 103,96 €

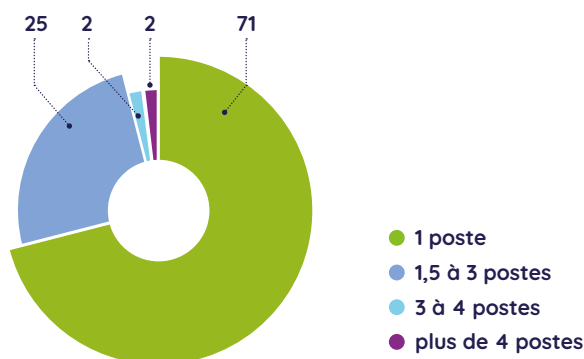
Deux baisses sont à observer entre 2016 et 2021.

- Les subventions moyennes versées aux têtes de réseau nationales passent de 22 540,92 € à 16 111,26 €.
- Celles versées aux associations régionales de 16 011,64 € à 12 451,93 €.

Une hausse entre 2016 et 2021.

- Celles des subventions moyennes versées aux associations locales qui passent de 7 710,41 à 8 601,26 €.
- La grande majorité des associations bénéficie d'un seul poste.

Répartition des associations selon leur subvention Fonjep globale en 2021 (en %)



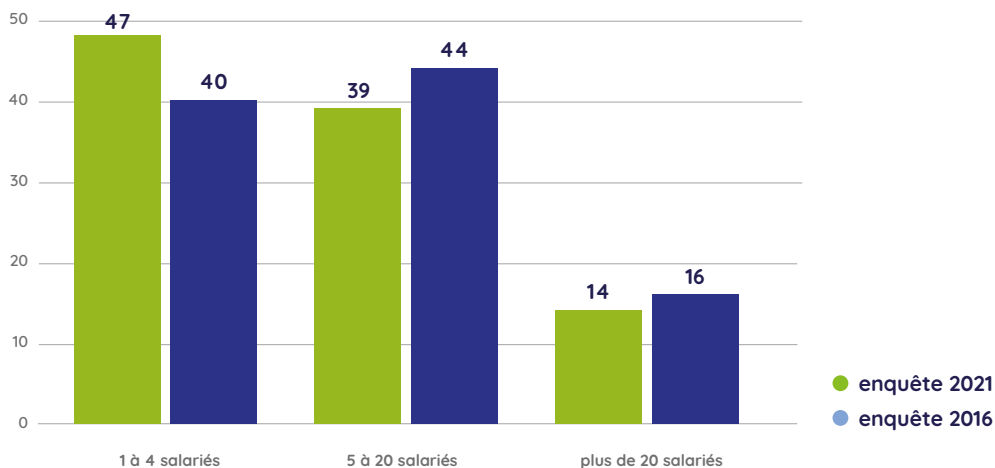
Budget des associations bénéficiaires en 2016 et 2021

Type d'association	Nombre d'asso 2021	Budget moyen en 2021	Budget médian en 2021	Nombre d'asso 2016	Budget moyen en 2016	Budget médian en 2016
Locale	3 665	888 726,71 €	368 689 €	2 379	1 199 726,32 €	548 489 €
Tête de réseau départementale	545	1 492 152,15 €	432 000 €	403	1 409 101,80 €	440 120 €
Régionale	65	4 544 445,80 €	313 100 €	28	8 202 537,88 €	739 500 €
Tête de réseau régionale ou interrégionale	305	2 865 154,78 €	519 360 €	233	4 082 162,47 €	667 731 €
Nationale	279	11 389 290,35 €	670 543 €	191	13 229 206,21 €	1 012 500 €
Tête de réseau nationale	87	3 593 765,36 €	862 000 €	65	4 741 985,38 €	816 648 €
Tête de réseau nationale de têtes de réseau	37	6 236 109,54 €	1 056 590,50 €	33	6 923 964,29 €	1 089 449 €
Toutes	4 983	1 913 967,81 €	404 102,50 €	3 332	2 386 859,85 €	550 000 €

Hormis pour les têtes de réseau départementales, les budgets moyens des associations ont baissé entre 2016 et 2021. Ils ont même été divisés par deux pour les associations régionales et les têtes de réseau régionales ou interrégionales.

Ressources humaines salariées et non salariées

Répartition des associations bénéficiaires selon le nombre de salariés (en %)



653 407

bénévoles

460 510 bénévoles en 2016

Nombre moyen de bénévoles
130 en 2021 et 127 en 2016
Nombre médian de bénévoles
20 en 2021, 23 en 2016



160 017

salariés dont
7 712 postes Fonjep

130 963 dont **5 220 postes
Fonjep** en 2016

Nombre moyen de salariés
32 en 2021 et 36 en 2016
Nombre médian de salariés
7 en 2021 et 8 en 2016



251 460

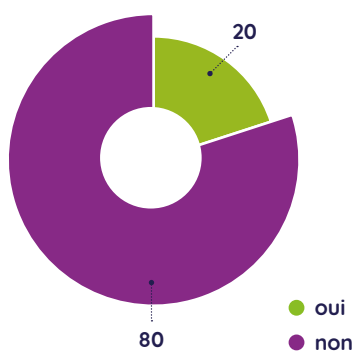
volontaires

221 661 volontaires en 2016

Nombre moyen de volontaires
51 en 2021 et 61 en 2016
Nombre médian de volontaires
2 en 2021, idem en 2016

Près de la moitié (47 %) des associations bénéficiaires d'un poste fonjep a un effectif de 1 à 4 salariés, alors qu'en 2016, les associations ayant un effectif de 1 à 4 salariés étaient de 40 %.

Implantation dans les quartiers politique de la ville (en %)

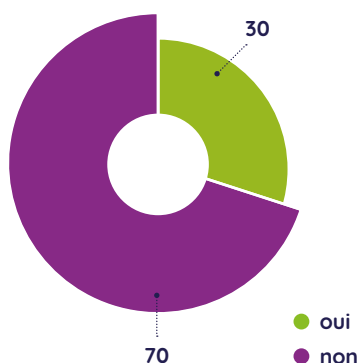


Implantation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les données Quartiers Politique de la Ville et Zones de Revitalisation Rurale sont calculés à partir de l'adresse postale de l'association d'implantation et uniquement pour les postes Fonjep. Elles n'indiquent

pas si l'association ou le salarié du poste intervient réellement dans les QPV ou ZRR. De nouveaux champs de saisie ont été ajoutés sur la fiche des associations pour recueillir ces données.

Implantation dans les zones de revitalisation rurale (en %)



Implantation dans les zones de revitalisation rurale

LES SALARIÉS EN POSTÉ → FONJEP EN 2021

Caractéristiques
des postes Fonjep : **17**

Ancienneté par financeur
de la personne sur le poste : **18**

Niveau de qualification,
nature des diplômes
et formation du salarié réalisées : **19**

Missions assurées par les salariés
en postes Fonjep : **20**

Annexes : **21**

Caractéristiques des postes Fonjep

Caractéristiques globales avec l'ensemble des postes Fonjep et hors Fonjep Jeunes

	Ensemble des postes Fonjep		Ensemble des postes hors Fonjep jeunes	
Nombre de postes	7 710.5	100 %	6 898.5	100 %
Dont ayant un statut cadre	1 278	15.83 %	1 262	17.38 %
Dont à temps plein	7 132	88.35 %	6 320	87.05 %
Dont occupé par 1 femme*	5 284	65.46 %	4 731	65.17 %
Dont occupé par 1 homme*	2 964	36.72 %	2 710	37.33 %
Dont à temps plein occupé par 1 femme	4 626	57.31 %	4 073	56.1 %
Dont à temps plein occupé par 1 homme	2 658	32.93 %	2 404	33.11 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 femme	769	9.53 %	757	10.43 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 homme	525	6.5 %	521	7.18 %

65 % des personnes occupant un poste Fonjep en 2021 sont des femmes (60 % en 2016).

Le pourcentage des statuts cadre est passé de 31 % en 2016 à 16 % en 2021.

88 % travaillent à temps plein, ce pourcentage était de 80 % lors de l'enquête de 2016.

* Le nombre de postes est inférieur à la somme totale des postes occupés car plusieurs salariés ont pu occuper un même poste successivement.

Caractéristiques des postes subventionnés par le ministère de l'Éducation Nationale (DJEPVA).

	JEP DJEPVA		FONJEP JEUNES DJEPVA		CRIB DJEPVA		GUIDASSOS DJEPVA	
Nombre de postes	4 315	100 %	812	100 %	151.5	100 %	147	100 %
Dont ayant un statut cadre	856	19.33 %	16	1.97 %	37	22.42 %	24	21.05 %
Dont à temps plein	4 087	92.3 %	812	100 %	138	83.64 %	98	85.96 %
Dont occupé par 1 femme	2 822	63.73 %	553	68.1 %	103	62.42 %	68	59.65 %
Dont occupé par 1 homme	1 738	39.25 %	254	31.28 %	63	38.18 %	50	43.86 %
Dont à temps plein occupé par 1 femme	2 582	58.31 %	553	68.1 %	90	54.55 %	57	50 %
Dont à temps plein occupé par 1 homme	1 626	36.72 %	254	31.28 %	48	29.09 %	45	39.47 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 femme	508	11.47 %	12	1.48 %	21	12.73 %	9	7.89 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 homme	359	8.11 %	4	0.49 %	16	9.7 %	16	14.04 %

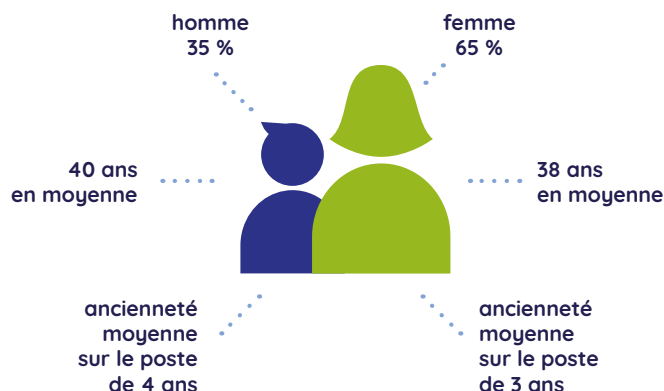
Caractéristiques des postes subventionnés par la DGCS, l'ANCT, le MEAE/AFD et le ministère de la Culture

	DGCS		ANCT		MEAE/AFD		CULTURE	
Nombre de postes	658.5	100 %	1479.5	100 %	61	100 %	61	100 %
Dont ayant un statut cadre	119	12.88 %	191	12.8 %	7	11.48 %	25	49.02 %
Dont à temps plein	393	42.53 %	1 467	98.32 %	61	100 %	51	100 %
Dont occupé par 1 femme	649	70.24 %	999	66.96 %	48	78.69 %	31	60.78 %
Dont occupé par 1 homme	293	31.71 %	514	34.45 %	16	26.23 %	23	45.1 %
Dont à temps plein occupé par 1 femme	274	29.65 %	980	65.68 %	48	78.69 %	31	60.78 %
Dont à temps plein occupé par 1 homme	125	13.53 %	508	34.05 %	16	26.23 %	23	45.1 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 femme	71	7.68 %	127	8.51 %	5	8.2 %	15	29.41 %
Dont ayant un statut cadre occupé par 1 homme	49	5.3 %	65	4.36 %	4	6.56 %	10	19.61 %

Ancienneté par financeur de la personne sur le poste

Financeur	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Ministère de l'ÉDUCATION Nationale DJEPVA	5 %	51 %	20 %	24 %
Ministère de l'ÉDUCATION Nationale DJEPVA	393	42.53 %	1 467	98.32 %
Fonjep Jeunes	4 %	93 %	3 %	0 %
Ministère des Solidarités et de la Santé (DGCS)	3 %	29 %	28 %	40 %
Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)	2 %	37 %	40 %	21 %
AFD/MEAE	8 %	70 %	19 %	3 %
Ministère de la Culture	0 %	52 %	19 %	29 %

Le profil :
âge, sexe et l'ancienneté types
du salarié Fonjep



Niveau de qualification, nature des diplômes et formation du salarié réalisée

Formation en amont de la prise de poste.

Répartition des salariés en postes Fonjep selon leur niveau de formation

Diplôme	Pourcentage	Dont Femmes	Dont Hommes
Diplôme du 2 ^e et 3 ^e cycle universitaire (I et II)	54.02 %	69.39 %	30.61 %
Bac +2 (III)	28.55 %	64.5 %	35.5 %
Niveau bac (IV)	14.93 %	53.42 %	46.58 %
BEPC/BP (V)	2.16 %	52.27 %	47.73 %

Représentation des natures de diplômes parmi les postes Fonjep

Diplôme	Pourcentage	Dont Femmes	Dont Hommes
Animation	32.91 %	55.39 %	44.61 %
Gestion de projet et/ou de structure	20.77 %	66.88 %	33.12 %
Education	8.82 %	66.02 %	33.98 %
Médico-social	6.4 %	83.11 %	16.89 %
Autre	33.56 %	68.05 %	31.95 %

Plus de **80 %** des salariés en postes Fonjep sont titulaires d'un diplôme universitaire. **33 %** des salariés en postes Fonjep ont un diplôme en lien avec l'animation, contre **37 %** en 2016, et **21 %** en lien avec la gestion de projet/structure contre **19 %** en 2016.

54 % des salariés porteurs d'un poste Fonjep sont diplômés du 2^e et 3^e cycle universitaire.

Formation pendant l'exercice du poste.

Formation salarié réalisée qualifiante - Niveau de formation

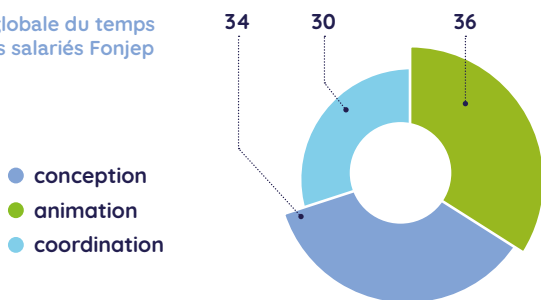
Formation réalisée qualifiante	Pourcentage	Dont Femmes	Dont Hommes
Diplôme du 2 ^e et 3 ^e cycle universitaire (I et II)	48.62 %	50.88 %	44.78 %
Bac +2 (III)	31.22 %	31.58 %	30.6 %
Niveau bac (IV)	18.37 %	15.79 %	22.76 %
BEPC/BP (V)	1.66 %	1.75 %	1.49 %

Nature de la formation

Formation	Pourcentage	Dont Femmes	Dont Hommes
Animation	39 %	35 %	46 %
Gestion de projet et/ou de structure	25 %	25 %	25 %
Autre	15 %	15 %	15 %
Education	7 %	9 %	7 %
Médico-social	7 %	8 %	3 %

Missions assurées par les salariés en postes Fonjep

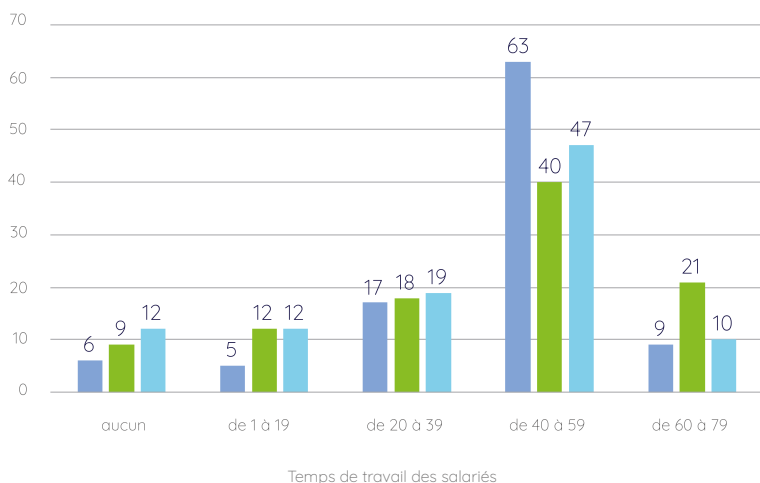
Répartition globale du temps de travail des salariés Fonjep (en %)



Répartition globale du temps de travail des salariés Fonjep

Les salariés en poste Fonjep consacrent équitablement leur temps de travail entre des missions de conception, de coordination avec une légère prédominance aux missions liées à l'animation.

Pourcentage du temps de travail des salariés par mission (en %)



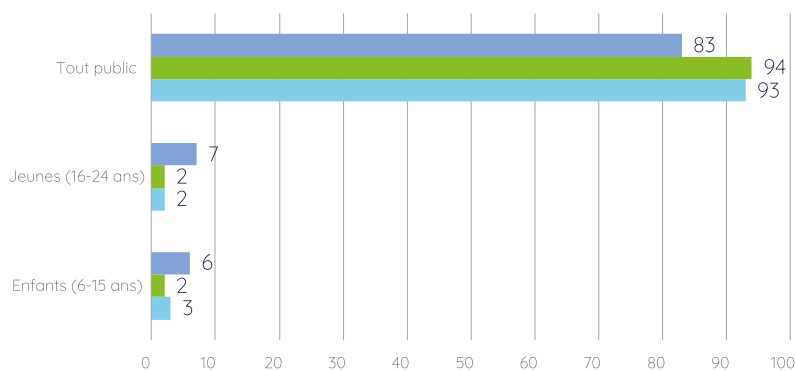
Répartition du temps de travail des salariés Fonjep par mission

En moyenne un salarié Fonjep consacre 40 % à 60 % de son temps de travail comme tel :

63 % de ce temps pour des missions de conception et conduite de projets.
47 % de ce temps pour la coordination d'activités et d'équipes, alors qu'en 2016 seulement 29 % des salariés y consacraient autant de temps.
40 % de ce temps pour l'animation.

- conception
- animation
- coordination

Publics-cibles prioritaires des salariés en postes Fonjep déclinaison hommes/femmes (en %)



Publics-cibles prioritaires

Les hommes sont plus en contact avec les publics jeunes (16-24 ans), et enfants (6-15 ans).

Près de 93% des projets associatifs soutenus par les salariés en poste Fonjep s'adressent à tout type de public.

- salariés hommes
- salariée femmes
- tous les salariés

Principaux indicateurs 2021 par financeur

	DJEPVA JEP	DJEPVA Fonjep jeunes	DJEPVA CRIB et GUIDASSO	DGCS	ANCT	Ministère de la Culture*	AFD/ MEAE
Nombre d'associations	3056	751	247	634	1256	44	61
Nombre de postes par financeur	4315	812	298,5	658,5	1479,5	61	61
Nombre moyen de postes Fonjep par association	1.41	1.08	1.25	1.04	1.18	1.39	1
Budget moyen	2 594 198,40 €	1 669 271,22 €	1 379 875,86 €	4 106 489,52 €	1 519 596,94 €	19 281 697,94 €	750 654,17 €
Nombre de postes subventionnés	4 318	809	298	658	1 479	61	61
Ancienneté moyenne sur les postes	5	<1	3	6	4	5	2
Age moyen des salariés sur les postes	40	26	41	41	40	43	36
Nombre de Salariées Femmes	2886	480	171	665	1021	30	50
Nombre de Salariés Hommes	1693	215	109	287	497	22	14

* Les postes du ministère de la culture sont des postes exclusivement nationaux, ils touchent donc des structures nationales avec un budget moyen plus élevé.

Budget global et subvention Fonjep en 2021 selon le type d'association

Type d'association	Nombre d'associations	Budget Moyen	Budget médian	Moyenne subvention Fonjep
Association locale	3 665	910 721,42 €	384 628,50 €	8 601,26 €
Tête de réseau départementale	545	1 494 687,78 €	417 522,50 €	11 717,12 €
Association régionale	65	3 817 184,02 €	367 074,00 €	12 451,93 €
Tête de réseau régionale ou interrégionale	305	3 052 092,39 €	521 500,00 €	15 058,05 €
Association nationale	279	8 728 452,89 €	765 822,00 €	18 985,53 €
Tête de réseau nationale	87	4 321 287,18 €	841 000,00 €	16 111,26 €
Tête de réseau nationale de têtes de réseau	37	5 796 650,76 €	1 066 789,00 €	34 313,19 €
Toutes les associations	4 983	1 752 977,84 €	414 349,00 €	6 173,21 €

COUR DES COMPTES ET FONJEP

Préconisation de la Cour des Comptes en 2015 : **22**

Effet levier d'un poste Fonjep
sur le coût moyen d'un salaire chargé en 2021 : **23**

Évolution du nombre et du montant
des subventions Fonjep : **31**

Préconisation de la Cour des Comptes en 2015

« La recherche d'un effet de levier minimal, en vue d'éviter un saupoudrage inefficace et coûteux pour les finances publiques, conduit la Cour à recommander que les postes Fonjep soient attribués,

- D'une part, à des emplois pour lesquels ils représenteraient une quote-part minimale de l'ordre de 30 % (contre environ 15 % en moyenne aujourd'hui),
- D'autre part, à des organismes d'une taille suffisamment réduite pour que les postes Fonjep soient une réelle incitation à la création ou au maintien d'un emploi au service d'un projet associatif. »

Effet levier d'un poste Fonjep sur le coût moyen d'un salaire chargé en 2021

À la lecture des coûts moyens d'un salaire chargé cadre et hors cadre : le poste fonjep pèse de 10 à 16 % du coût d'un poste chargé cadre ou non cadre, à l'exception de l'AFD qui passe à 21% et 26%.

Classement par financeur du coût moyen d'un salaire chargé cadre et non cadre

	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel chargé	Subvention Fonjep versée	% Subvention versée / coût annuel
Tous ministères confondus	41 734	7 462	17 %	6 655	15 %
Cadres tous ministères confondus	60 247	7 462	12 %	6 655	11 %
Fonjep Recherche	70 232	7 164	10 %	7 054	10 %
Cadres Fonjep Recherche	42 937	7 164	16 %	7 054	16 %
DJEPVA	44 422	7 164	16 %	7 016	15 %
Cadres DJEPVA	65 086	7 164	11 %	7 016	10 %
ANCT	39 870	7 164	17 %	7 085	17 %
Cadres ANCT	45 809	7 164	15 %	7 085	15 %
DGCS	43 858	7 164	16 %	7 134	16 %
Cadres DGCS	57 551	7 164	12 %	7 134	12 %
Culture	50 062	7 320	14 %	7 270	14 %
Cadres Culture	56 666	7 320	12 %	7 270	12 %
AFD/MEAE	31 918	8 500	26 %	8 441	26 %
Cadres AFD/MEAE	40 158	8 500	21 %	8 441	21 %

Déclinaison par financeur du coût moyen d'un salaire chargé cadre et non cadre, homme et femme

Global	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel chargé	Subvention Fonjep versée	% Subvention versée / coût annuel
Globalité	41 734	7 462	17 %	6 655	15 %
Coût moyen salaire chargé cadre	60 247	7 462	12 %	6 655	11 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	38 224	7 462	19 %	6 655	17 %
Coût moyen salaire chargé femme	39 527	7 462	18 %	6 655	16 %
Coût moyen salaire chargé homme	45 875	7 462	16 %	6 655	14 %

Les écarts de salaire entre les cadres, et les non-cadres, entre hommes et femmes expliquent les écarts de poids du poste fonjep sur les salaires chargés.

Déclinaison par financeur du coût moyen d'un salaire chargé cadre et non cadre, homme et femme

Global, hors postes Fonjep Jeunes	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel chargé	Subvention Fonjep versée	% Subvention versée / coût annuel
Globalité	43 248	7 462	17 %	6 694	15 %
Coût moyen salaire chargé cadre	60 438	7 462	12 %	6 694	11 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	39 690	7 462	18 %	6 694	16 %
Coût moyen salaire chargé femme	40 868	7 462	18 %	6 694	16 %
Coût moyen salaire chargé homme	47 658	7 462	15 %	6 694	14 %
DJEPVA	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel chargé	Subvention Fonjep versée	% Subvention versée / coût annuel
Globalité	44 422	7 164	16 %	7 016	15 %
Coût moyen salaire chargé cadre	65 086	7 164	11 %	7 016	10 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	39 594	7 164	18 %	7 016	17 %
Coût moyen salaire chargé femme	42 318	7 164	16 %	7 016	16 %
Coût moyen salaire chargé homme	48 025	7 164	14 %	7 016	14 %
DGCS	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel chargé	Subvention Fonjep versée	% Subvention versée / coût annuel
Globalité	43 858	7 164	16 %	7 134	16 %
Coût moyen salaire chargé cadre	57 551	7 164	12 %	7 134	12 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	41 778,6	7 164	17 %	7 134	17 %
Coût moyen salaire chargé femme	41 371	7 164	17 %	7 134	17 %
Coût moyen salaire chargé homme	49 830	7 164	14 %	7 134	14 %

ANCT	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel chargé	Subvention Fonjep versée	% Subvention versée / coût annuel
Globalité	39 870	7 164	17 %	7 085	17 %
Coût moyen salaire chargé cadre	45 809	7 164	15 %	7 085	15 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	39 017	7 164	18 %	7 085	18 %
Coût moyen salaire chargé femme	37 119	7 164	19 %	7 085	19 %
Coût moyen salaire chargé homme	45 536	7 164	15 %	7 085	15 %

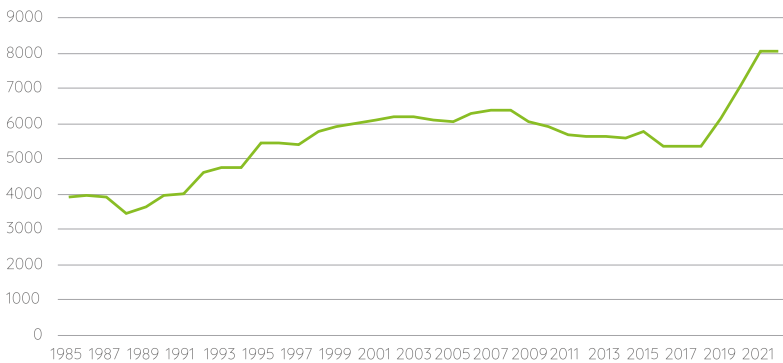
AFD/MEAE	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel chargé	Subvention Fonjep versée	% Subvention versée / coût annuel
Globalité	31 918	8 500	26 %	8 441	26 %
Coût moyen salaire chargé cadre	40 158	8 500	21 %	8 441	21 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	30 850	8 500	27 %	8 441	27 %
Coût moyen salaire chargé femme	32 187	8 500	26 %	8 441	26 %
Coût moyen salaire chargé homme	31 014	8 500	27 %	8 441	27 %

CULTURE	Coût annuel chargé	Montant subvention poste Fonjep	% Subvention / coût annuel chargé	Subvention Fonjep versée	% Subvention versée / coût annuel
Globalité	50 062	7 320	14 %	7 270	14 %
Coût moyen salaire chargé cadre	56 666,4	7 320	12 %	7 270	12 %
Coût moyen salaire chargé non-cadre	44 681	7 320	16 %	7 270	16 %
Coût moyen salaire chargé femme	50 558	7 320	14 %	7 270	14 %
Coût moyen salaire chargé homme	49 454	7 320	14 %	7 270	14 %

Les postes Fonjep AFD et Culture sont les seuls postes où la différence homme-femme est légèrement favorable aux femmes.

Évolution du nombre et du montant des subventions Fonjep

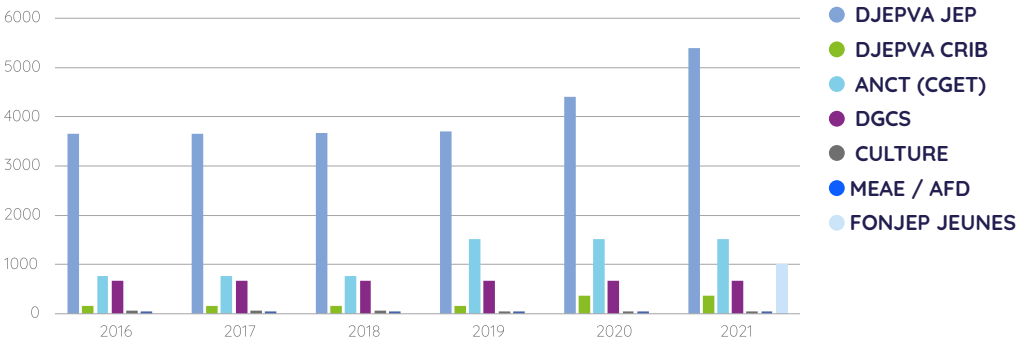
Évolution du nombre de postes Fonjep depuis 1985



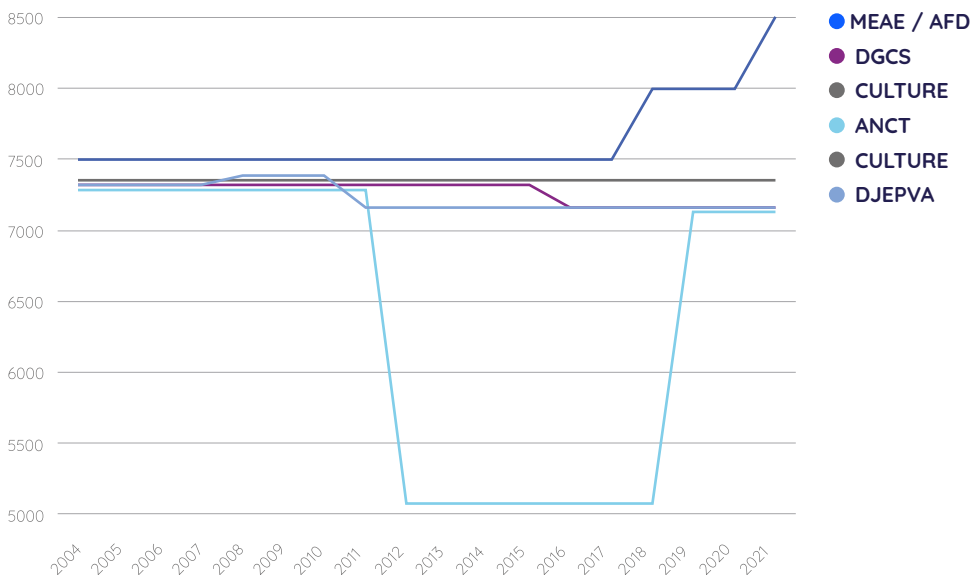
Nombre de postes Fonjep de 1985 à 2021

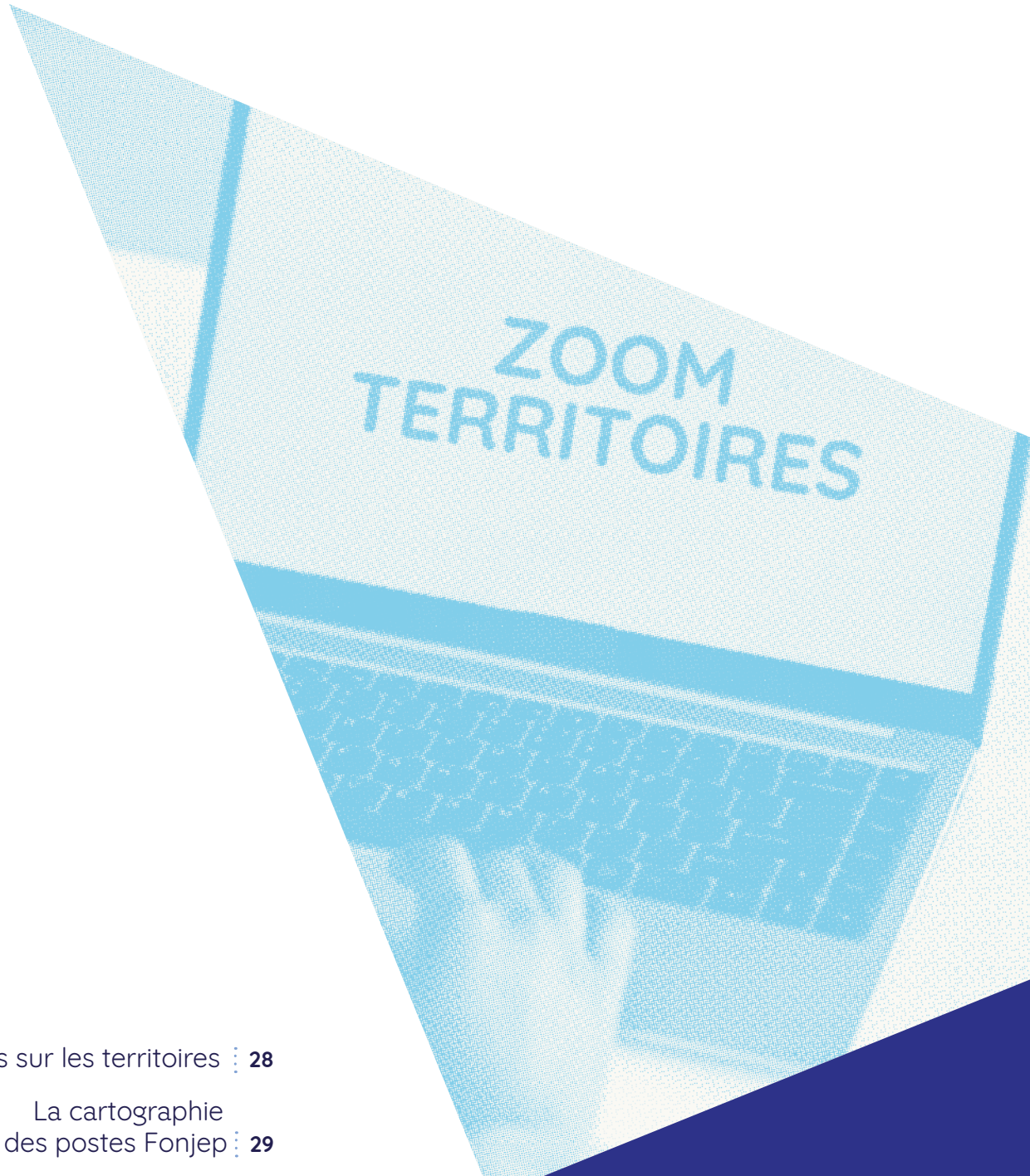
À partir de 2019, le nombre de postes Fonjep connaît une hausse expliquée par le doublement du nombre de postes par l'ANCT/DGCL. L'année 2020 est également marquée par une nette augmentation portée par la DJEPVA (3 698 postes en 2019 à 4 398 postes en 2020 jusqu'en 2022). L'année 2021 est marquée par la création des postes Fonjep Jeunes. Le graphique ci-dessous illustre ces variations.

Les postes Fonjep par ministère de 2016 à 2021



Évolution du montant part État d'un poste Fonjep entre 2004 et 2021





ZOOM TERRITOIRES

Chiffres clés sur les territoires : **28**

La cartographie
des postes Fonjep : **29**

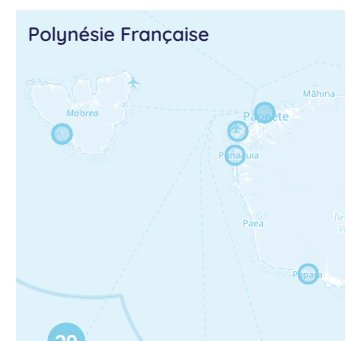
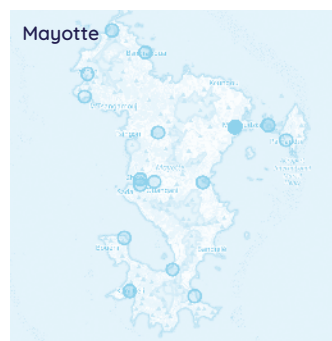
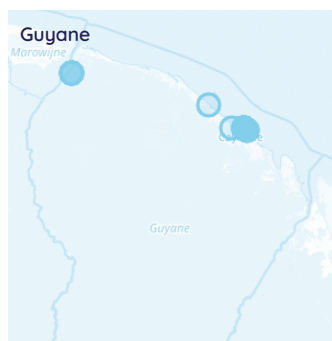
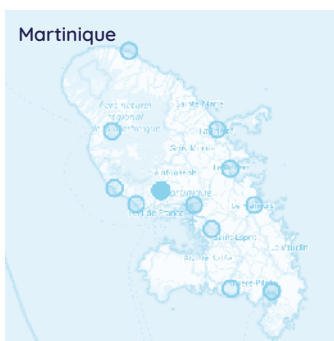
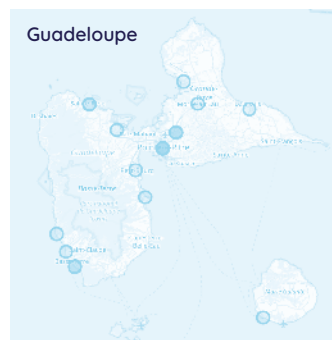
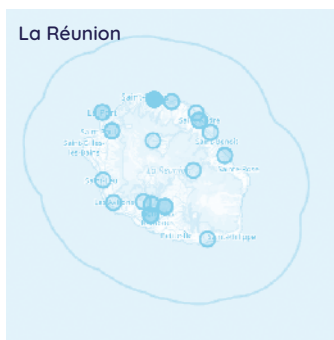
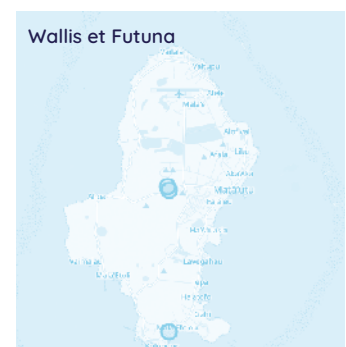
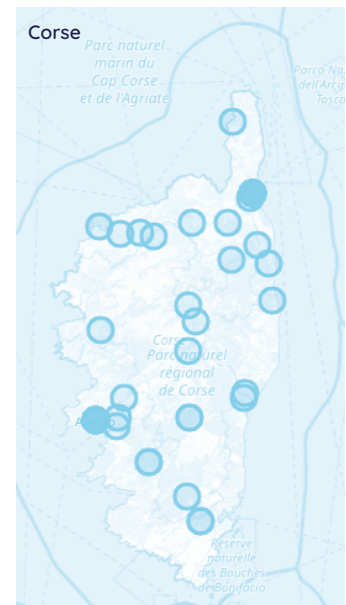
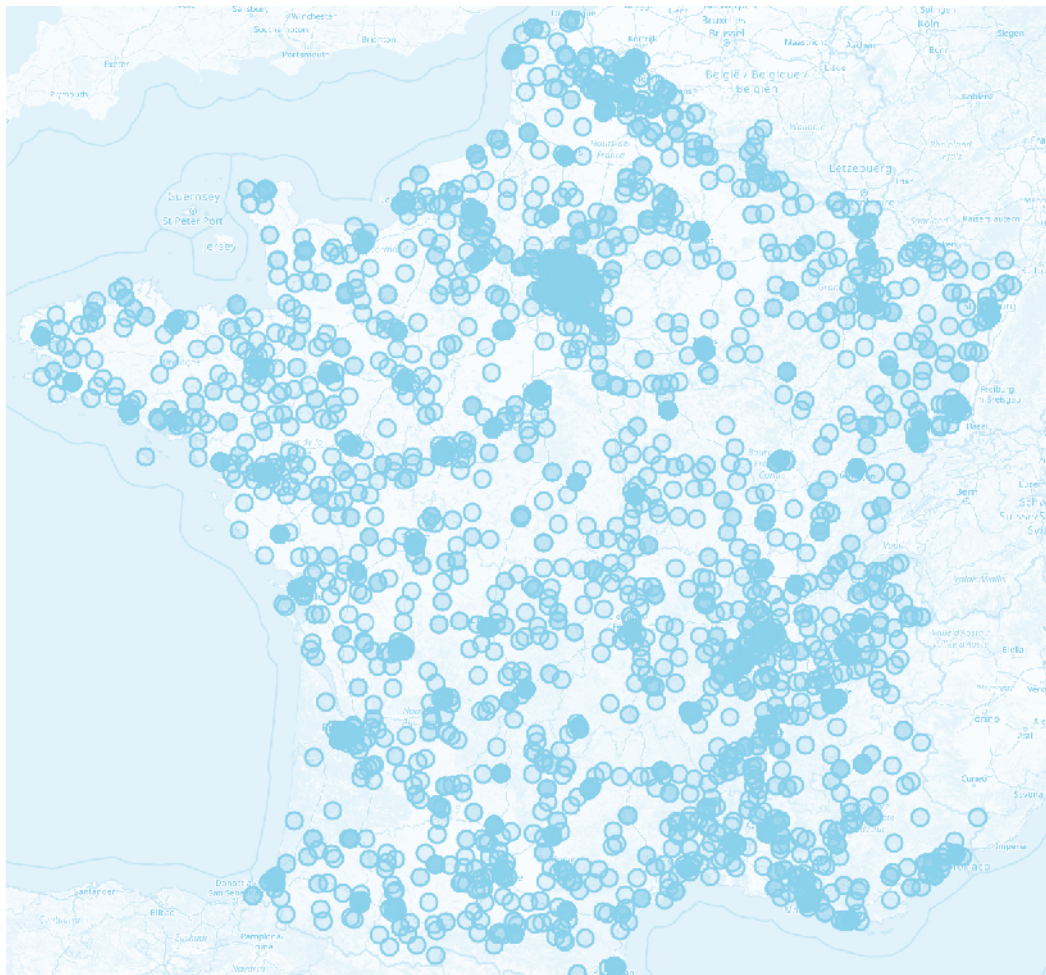
L'enquête Ile-de-France : **30**

Chiffres clés sur les territoires

Région	Nombre d'associations bénéficiaires	Nombre de postes FONJEP	Nombre moyen de poste par association	Budget annuel moyen des associations	Budget annuel médian des associations	Montant total des subventions versées
AUVERGNES-RHÔNE-ALPES	656	826.50	0.93	1 736 308,16 €	440 000,00 €	5 512 809,00 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	264	351.50	0.91	1 631 579,40 €	424 598,00 €	2 271 414,00 €
BRETAGNE	243	314.00	0.98	1 282 849,90 €	357 023,50 €	2 079 478,00 €
CENTRE VAL-DE-LOIRE	183	285.50	0.95	893 132,46 €	350 523,00 €	1 850 984,00 €
CORSE	52	62.00	0.94	454 802,71 €	260 160,00 €	380 886,00 €
GRAND EST	389	650.00	0.98	1 135 243,50 €	489 418,00 €	4 301 640,00 €
GUADELOUPE	25	42.00	1.0	524 564,26 €	390 000,00 €	278 202,00 €
GUYANE	25	35.00	1.03	574 022,57 €	358 116,00 €	192 234,00 €
HAUTS-DE-FRANCE	409	632.50	1.02	1 188 071,64 €	447 200,00 €	4 328 206,50 €
ÎLE-DE-FRANCE	495	700.50	0.97	3 886 629,25 €	450 000,00 €	4 711 046,00 €
LA RÉUNION	50	68.00	1.00	519 176,49 €	384 796,00 €	417 900,00 €
NORMANDIE	238	306.00	0.96	1 772 762,03 €	323 910,00 €	2 022 920,00 €
MARTINIQUE	36	58.00	1.0	710 387,00 €	476 903,94 €	322 522,00 €
MAYOTTE	48	59.00	0.98	576 888,88 €	440 931,45 €	337 603,50 €
NOUVELLE-AQUITAINE	533	724.00	0.94	1 062 157,50 €	385 008,50 €	4 640 526,83 €
NOUVELLE-CALÉDONIE	9	13.50	0.96	393 423,13 €	140 615,00 €	96 714,00 €
OCCITANIE	464	680.50	0.92	1 245 847,39 €	305 957,00 €	4 400 472,00 €
PAYS DE LA LOIRE	237	323.50	0.89	1 709 940,58 €	388 146,50 €	2 106 812,00 €
POLYNÉSIE FRANÇAISE	8	10.00	1.00	627 191,20 €	419 006,00 €	71 640,00 €
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	342	504.00	0.97	1 832 213,98 €	500 686,00 €	3 444 177,00 €
SAINT-MARTIN	1	1.00	1.00	5 274 277,00 €	5 274 277,00 €	7 164,00 €
WALLIS ET FUTUNA	4	6.00	1.00	183 704,67 €	119 968,00 €	31 641,00 €

Consulter la carte ci-contre, illustrant la répartition des postes Fonjep sur la base de la ville ou du code postal renseigné. Chaque cercle correspond à un code postal/ville. Plus il y'a d'associations avec la même donnée, plus le cercle est sombre.

La cartographie des postes Fonjep



Présentation de la méthodologie

En 2019, le comité régional du Fonjep en Ile-de-France a souhaité mener une action-recherche, qui s'intéresse aux porteuses et porteurs d'un poste Fonjep.

Cette étude, réalisée par la coopérative Interlignes donne à voir la typologie des bénéficiaires d'un poste Fonjep, témoigne du regard porté par les professionnels sur la nature de ce soutien, et décrit comment les modes d'organisations des associations s'articulent aux valeurs portés par l'éducation populaire.

Des acteurs au cœur du maillage associatif

**OBJECTIF › METTRE EN EXERGUE
DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS POUR
DONNER À VOIR LA TYPOLOGIE
COMPLEXE ET POLYMORPHE DU
CORPUS DES ACTEURS BÉNÉFICIAIRE
D'UN POSTE FONJEP EN IDF.**

sont bien plus représentées que celles des quatre départements de la grande couronne lors des réunions de comité régional. Et, en effet, certaines personnes interrogées ont exprimé leur sentiment d'être très à distance des instances, de ne pas se représenter ce qu'est le FONJEP et quels en sont les représentants.

Diversité des actions menées

Le FONJEP soutient l'emploi dans une pluralité d'associations qui sous la bannière « Jeunesse » ou « Éducation populaire » mènent des projets extrêmement variés. Les missions de jeunesse et d'éducation populaire, politiques par essence, sont multiples : l'environnement, l'accompagnement de jeunes vers la vie adulte en passant par l'aide à l'emploi, le logement ou un accès à la culture, aux sports et aux loisirs mais aussi la défense des droits, l'aide aux familles stigmatisées ou encore la mise à disposition de tiers-lieux, notamment à travers les MJC.

Près de 65 %, soit 2/3, des associations sont mal identifiables dans le système catégoriel retenu. De plus, la plupart des associations développent plusieurs activités et une même activité peut elle-même répondre à des finalités multiples. Ne pas disposer d'une typologie fine des associations en fonction de leur champ d'activité rend difficile la mise en visibilité de ce corpus ; c'est pourquoi il serait intéressant de mener un travail qualitatif spécifique sur la catégorisation des activités, en y associant pleinement les associations concernées.

Rayonnement géographique

Il existe des postes FONJEP financés sur l'ensemble des départements franciliens. Toutefois, Paris est bien doté puisque la capitale réunie 47 % de l'ensemble des postes de la région. Pour expliquer cet apparent déséquilibre notons que les statistiques utilisées incluent les associations locales, les associations nationales et les têtes de réseaux départementales et régionales et que le nombre de postes est corrélé significativement avec le nombre d'associations employeuses par département. Ces chiffres nous rappellent que le FONJEP a vocation, par le financement de postes, à soutenir l'emploi dans le monde associatif.

Ces données peuvent cependant être lues comme un parisiano-centrisme, ce qui entraîne des conséquences. A titre d'exemple, les associations parisiennes puis celles des trois départements de la petite couronne

Mobilisation citoyenne : publics, bénéficiaires, bénévoles, salariés

Au cours de nos échanges avec les professionnels des associations approchées, nous avons été frappées par la multiplicité des terminologies employées pour décrire leurs bénéficiaires. Lorsque les associations décident d'opérer une segmentation du public, elles s'appuient sur des modalités de catégorisation qui s'articulent à leur projet.

Toutefois, les acteurs parlent de leur public, en évoquant spontanément des typologies sociales, généalogiques et genrées qui surgissent avec force et évidence et avaient rarement été imaginées sous ces traits au préalable. Dans cette émergence du réel, en partie imprévisible, peut notamment se révéler la vocation émancipatrice de l'éducation populaire : à travers le surgissement d'affinités inattendues, dépassant les catégories qui, à un niveau concret ou imaginaire, balisent initialement l'action. Le FONJEP étant un outil de professionnalisation du monde associatif, le salariat est devenu un levier indispensable pour chacun de ses acteurs.

Les fonctions dévolues aux salariés ne peuvent être les mêmes que celles des bénévoles : ces derniers sont investis sur de courtes durées, et c'est la force de leur nombre qui permet d'atteindre un ETP élevé, relativement à celui des salariés. Lorsque les emplois salariés sont précarisés ou disparaissent faute de financement, les structures en sont fortement fragilisées.

Travail en/de réseau

Les structures financées par le FONJEP participent à la vitalité d'un réseau associatif fort sur le territoire. La densité des maillages dans lesquels sont imbriquées les associations traduit un fort degré d'interdépendance entre elles. Outre les réseaux formels (unions, coordinations, groupements, fédérations), il existe également des réseaux qui, à l'image d'un rhizome, sont évoqués par les structures rencontrées comme étant des constructions spontanées, émergeant des réalités et nécessités du terrain, plus ou moins durables selon la nature du projet qui les cristallise.

L'appartenance à tel ou tel réseau constitue une reconnaissance citoyenne, institutionnelle voire politique de la structure et de la vision qu'elle porte.

Dynamique de projets et processus créatif

Lors de nos rencontres avec les acteurs du terrain, nous avons été saisies par leur volonté de se renouveler et de créer de nouveaux projets au plus près des besoins de leurs usagers. Les professionnels mettent ainsi à profit leur expérience et leur connaissance accrue du public qu'ils côtoient. L'adoption d'une démarche projet permet aux professionnels de mieux répondre aux besoins de leurs bénéficiaires tout en augmentant leur niveau d'efficacité.

La garantie d'un soutien assuré pendant une période de trois ans permet d'assurer des capacités à se projeter dans l'avenir, à désirer, à rêver, à imaginer des projets. Cependant, si la créativité conditionne l'obtention de fonds finançant l'innovation, gardons à l'esprit qu'une structure dont la survie dépendrait de ces seules logiques de développement courrait le risque de se fragiliser.

**Toutes les actions que nous
entreprenons, nous les faisons
parce que nous avons ce vivier
solide de bénévoles avec nous
qui y prennent part.
Mais évidemment, on ne peut
pas attendre d'un bénévole
le même niveau d'engagement
qu'un salarié, c'est bien normal.**

Les dynamiques associatives à travers la subjectivité des regards

**OBJECTIF > TÉMOIGNER DU REGARD
PORTÉ PAR LES PROFESSIONNELS
TANT SUR L'ÉTAT DE LEUR STRUCTURE
QUE SUR LA NATURE DU SOUTIEN APPORTÉ
PAR LE FONJEP. PRÉCISONS QUE
NOUS NE PARLONS PAS ICI DU FONJEP
EN TANT QU'INSTITUTION RÉELLE
MAIS BIEN DES MODES D'INVESTISSEMENT
DE CETTE INSTITUTION PAR LES ACTEURS
QUI BÉNÉFICIENT DE SON FINANCEMENT.**

Période de précarité

Les discours recueillis sont adossés à la réalité d'une baisse des financements. Le sentiment précarité s'impose ainsi même lorsque la survie de la structure n'est pas directement engagée. Celui-ci peut mener les acteurs à monter de nouveaux projets pour « sortir la tête de l'eau », témoignant d'une hyperactivité qui s'apparente parfois plus à de l'agitation qu'à un développement harmonieux. Dans le vécu de précarité, le FONJEP est investi sous les traits d'une mère suffisamment bonne, qu'il est bon de pouvoir continuer à fantasmer.

Période de fondation ou de refondation

Le soutien d'une structure naisSANTÉ ou en période de refondation par un dispositif répondant aux mêmes valeurs instituant les mêmes valeurs remplit une fonction contenante propre à consolider et nourrir son identité fragile. A travers le financement d'un poste, le FONJEP, tout en permettant d'assurer une continuité de l'action et en valorisant la démarche engagée, occupe une fonction psychique essentielle : symboliser un cadre protecteur garant d'un processus d'autonomisation.

Période de stabilité

Cet état renvoie plus précisément à la notion de prospérité, pertinente pour qualifier la période durant laquelle une association peut expérimenter un rapport « apaisé » au réel, déployer son potentiel et accomplir ses missions sans entraves majeures. Une telle association, surface de projection potentielle du fantasme de l'utopie réalisée, fait vivre un imaginaire moteur précieux pour l'ensemble institutionnel que délimite le FONJEP. Notre traversée des imaginaires établit que le FONJEP est investi de façon singulière et créative par les acteurs en fonction de leurs propres nécessités.

Des organisations au service des finalités institutionnelles de l'éducation populaire

**OBJECTIF ›
DÉCRIRE COMMENT
LES MODES
D'ORGANISATIONS
DES ASSOCIATIONS
S'ARTICULENT À
LEURS FINALITÉS
INSTITUTIONNELLES
ET TÉMOIGNENT
DES VALEURS
PORTÉES PAR
L'ÉDUCATION
POPULAIRE.**

Un fonctionnement façonné par des aspirations démocratiques

Le modèle coopératif renvoie à une organisation où le pouvoir est partagé afin que chacun utilise tout son potentiel pour aider à la réussite de l'ensemble. « Ici on est une deuxième famille, un groupe de personnes qui se racontent leur parcours et puis qui s'entraident... pour prendre un peu de recul que vous soyez fier de vous et pourquoi pas un jour venir témoigner comme moi ». Ces valeurs démocratiques et humanistes, qui furent également déterminantes dans le mouvement fondateur du FONJEP, parviennent toujours à rassembler les structures de jeunesse et d'éducation populaire.

Le modèle charismatique, un humanisme assumé

Dans ce deuxième type de modèle, le chef détient un pouvoir légitimé (institué) par son statut, mais détient aussi le leadership dans la mesure où les investissements affectifs à son endroit lui octroient une autorité effective reconnue et soutenue par tous. « Le fait de faire quelque chose pour quelqu'un est super important (...) si on arrive à valoriser une personne, on a tout gagné ».

Le Leadership est une fonction inhérente au dispositif groupal qui émerge nécessairement parce qu'elle répond à un besoin de cohérence et d'identité des participants. Un groupe ne peut pas s'installer durablement dans une dynamique de travail s'il n'est pas conduit et cette conduite, en sus des compétences techniques requises, implique une reconnaissance et un investissement affectif réciproque à l'égard de la personne qui incarne cette fonction.

Logiques d'incarnation et enjeux de transmission

La question de l'incarnation et de la transmission qui, importante dans un certain

nombre de structures, éclaire bien les enjeux d'articulation entre ces modèles. Le modèle coopératif prône des rapports horizontaux a-conflictuels : l'idée de pouvoir demeure hors-champ. Le charismatique, précieux pour faire vivre la dimension militante dans l'éducation populaire, souffre d'une représentation qui, à l'inverse, fait surgir la menace du règne de l'arbitraire, de l'irrationnel et de l'aliénation, rendant redoutable ce type d'organisation.

Plus l'incarnation est forte, plus la transmission sera rendue difficile. Lorsqu'il est adossé à des valeurs coopératives, le modèle charismatique se déploie avec d'autres soubassements imaginaires. L'hybridation de ses deux modèles semble permettre aux organisations de s'émanciper des limites d'un modèle unique.

Le partage de valeurs à l'épreuve du rapport à la subvention

Nous avons entendu une aspiration à un partenariat fort et « réhumanisé ». « Vous nous financez c'est bien mais pour nous, le partenariat ce n'est pas un truc d'euros, ça doit aller au-delà, c'est : qu'est-ce qu'on partage ? » La crainte d'une maîtrise, d'un contrôle accru de l'État peut activer le désir de ne pas dépendre uniquement de financements publics. La reconnaissance réciproque s'avère être primordiale pour dépasser la relation contractuelle et ne pas se considérer comme un simple prestataire au service de l'État.

L'attachement aux valeurs de l'Éducation populaire constitue un socle sur lequel se constitue les bases d'une groupalité : les membres des associations attribuent au FONJEP les mêmes adjectifs axiologiques que ceux qu'ils emploient pour se qualifier eux-mêmes. Il y a indéniablement une identité et une histoire commune entre les structures et le FONJEP qui les accompagne.

Conseil d'administration du Fonjep

● membres du bureau

Membres associatifs

NADIR ALLOUACHE	COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)
MARIANNE AUFFRET	UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)
BÉATRICE BAYO	FÉDÉRATION NATIONALE ÉCOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (FNEPE)
MAXIME BOITIEUX	PEUPLE ET CULTURE (PEC)
ALEXANDRA BOX	ALLIANCE NATIONALE YMCA
LAURENT BRUNI (TRÉSORIER)	UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES (UFCV)
AGNÈS CERBELAUD	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE
PATRICK CHENU (PRÉSIDENT)	CONFÉDÉRATION DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (CMJCF)
PATRICIA COLER	UNION FÉDÉRALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES (UFISC)
JEAN-LOUIS DAVICINO	LES CENTRES MUSICAUX RURAUX (CMR)
MARIE-LAURE DAVY	DÉLÉGATION RÉGIONALE BRETAGNE DU FONJEP
JEAN AMAND DECLERCK	ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DE FRANCE (EEDF)
SALIM DIDANE	MOUVEMENT RURAL DE JEUNESSE CHRÉTIENNE (MRJC)
AGNÈS FASAN	DÉLÉGATION RÉGIONALE OCCITANIE DU FONJEP
DOMINIQUE GARET (VICE-PRÉSIDENT)	FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DE FRANCE (FCSF)
MICKAËL HUET	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
DANA KHOURI	ASS. DU LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL ET SOCIAL - ALIFS
DAVID LE CARRE	FÉDÉRATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE (FUAJ)
VÉRONIQUE MARCHAND	CONFÉDÉRATION NATIONALE FOYERS RURAUX (CNFR)
JULIEN MARY	FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE (FSCF)
CÉLINE RECCHIA	COORDINATION DES ASSOCIATIONS ET FÉDÉRATIONS DE CULTURE ET DE COMMUNICATION (COFAC)
YANN RENAULT	LES FRANCAS
GUILLAUME RODELET (SECRÉTAIRE GÉNÉRAL)	FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE
VINCENT SEGUELA (TRÉSORIER ADJOINT)	FÉDÉRATION LÉO LAGRANGE
RÉMI SOULES	AVENIR ET JOIE (JOC)
LAURENT VERDIÈRE	CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVES (CEMEA)

Membres institutionnels

CHARLES-AYMERIC CAFFIN MYRIAM GARGASSON GILLES NÉDÉLEC (VICE-PRÉSIDENT) MÉLANIE ROZES	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET JEUNESSE - (DJEPVA)
ANNE-CHARLOTTE DOMMARTIN LUCAS PEDROL MARGALEY	MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (MEAE)
PAUL GERNIGON NICOLAS MERLE	MINISTÈRE DE LA CULTURE
GABRIELLE DE NADAILLAC	AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT)
CORINNE EHRHART	MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ (DGCS)
ROMAIN SIAUD	DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES (DGCL)
HÉLÈNE SIGOT LEMOINE JÉRÔME STEIN	ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)
ARNAUD JEAN	RÉGIONS DE FRANCE
MARC DAVY EMMANUEL JENNEPIN	CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE MINISTÉRIEL (CBCM)

Membres invités

ERIK BOULOIS	KPMG
YANN DELAUNAY	FRANCE VOLONTAIRES
CLAUDE GASSMANN	CNAJEP
JACQUES GUENÉE	PRÉSIDENT D'HONNEUR
CLAIRE THOURY	LE MOUVEMENT ASSOCIATIF
DIDIER JACQUEMAIN	HEXOPÉE
MANUELLA PINTO	ELISFA

Délégués régionaux Fonjep

Région	Titulaire	Réseau	Suppléant	Réseau
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	NADIA BENICHOU	RÉSEAU RHÔNE AIN SAONE UNION TERRITORIALE DES MJC	MÉLANIE ROUSSET	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES CENTRES SOCIAUX
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	CORINNE MOLINA	FÉDÉRATION REMPART BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	VIRGINIE GRILLOT	UR FRANCAS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
BRETAGNE	MARIE-LAURE DAVY	LÉO LAGRANGE OUEST	PATRICK BELLOEIL	FRMJC BRETAGNE
CENTRE VAL-DE-LOIRE	STÉPHANE BAUCHE	URHAJ CENTRE VAL DE LOIRE	FRANÇOIS MILLIEN	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT CENTRE VAL DE LOIRE
CORSE	DOMINIQUE ROSSI	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT CORSE FALEP	JEAN LECCIA	EMAHO
GRAND EST	GAËTAN VECCHIO	ASSOCIATION AUDACE'S	ROBERT RICCIUTI	MJC CENTRE SOCIAL DE BOLLWILLER
GUADELOUPE	DEVRIK FAHRASMANE	COMITÉ RÉGIONAL UFOLEP	RODRIGUE VIRASSAMY	CENTRE SOCIAL LA SOURCE
HAUTS-DE-FRANCE	BENJAMIN LEMOINE	ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE LA RÉGION DE VALENCIENNES	MENOUAR MALKI	URHAJ HAUTS-DE-FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE	MATHIEU ALLOIN	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	FLORENCE DURIEUX	L'UNION FRANCIENNE DES FÉDÉRATIONS DES CENTRES SOCIAUX
MARTINIQUE	FRÉDÉRIC CONTAULT	CEMEA MARTINIQUE	FRÉDÉRIC BANGUIAU	SCOUTS ET GUIDES DE MARTINIQUE
NORMANDIE	ALBERT LE MONNIER	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT NORMANDIE	PASCAL KAREB	LEZARTS ET LES MOTS
NOUVELLE-AQUITAINE	MARTIAL CHATEIGNER	URHAJ NOUVELLE-AQUITAINE	DOMINIQUE NIORTHE	CEMEA NOUVELLE-AQUITAINE
OCCITANIE	AGNÈS FASAN	LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD	DANIEL JEAN-PIERRE	FRMJC OCCITANIE
PACA	AMANDINE AUBRY	ASSOCIATION BILBOK	MARLÈNE PERRAUD	FÉDÉRATION RÉGIONALE MJC MÉDITERRANÉE
PAYS DE LA LOIRE	YOANN PUECH	FRMJC BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE	FERNANDO RIESENBERG	ASSOCIATION RENCONTRES
RÉUNION	MAX BELVISÉE	CEMEA RÉUNION	ALINE DUCHATEAU	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Équipe du Fonjep

NOURIA DUTHOIT MESSAOUDI

déléguée générale

FRÉDÉRIC HARSTRICH

délégué général adjoint
responsable du Service Gestion

DOUNIA AMRANI

chargée de rédaction et de communication

KARINE REGNIER

chefe comptable

JULIE REVOL

responsable du pôle
Solidarité Internationale

CLAIRE BEAUQUIER

chargée de mission
Solidarité Internationale

MARWA FRAWES

chargée de mission
Solidarité Internationale

LAURE KIMBIMBI

chargée de mission
Solidarité Internationale

JONATHAN LANDAU

archiviste responsable
de la mission Pajep

PATRICIA LECARDEZ

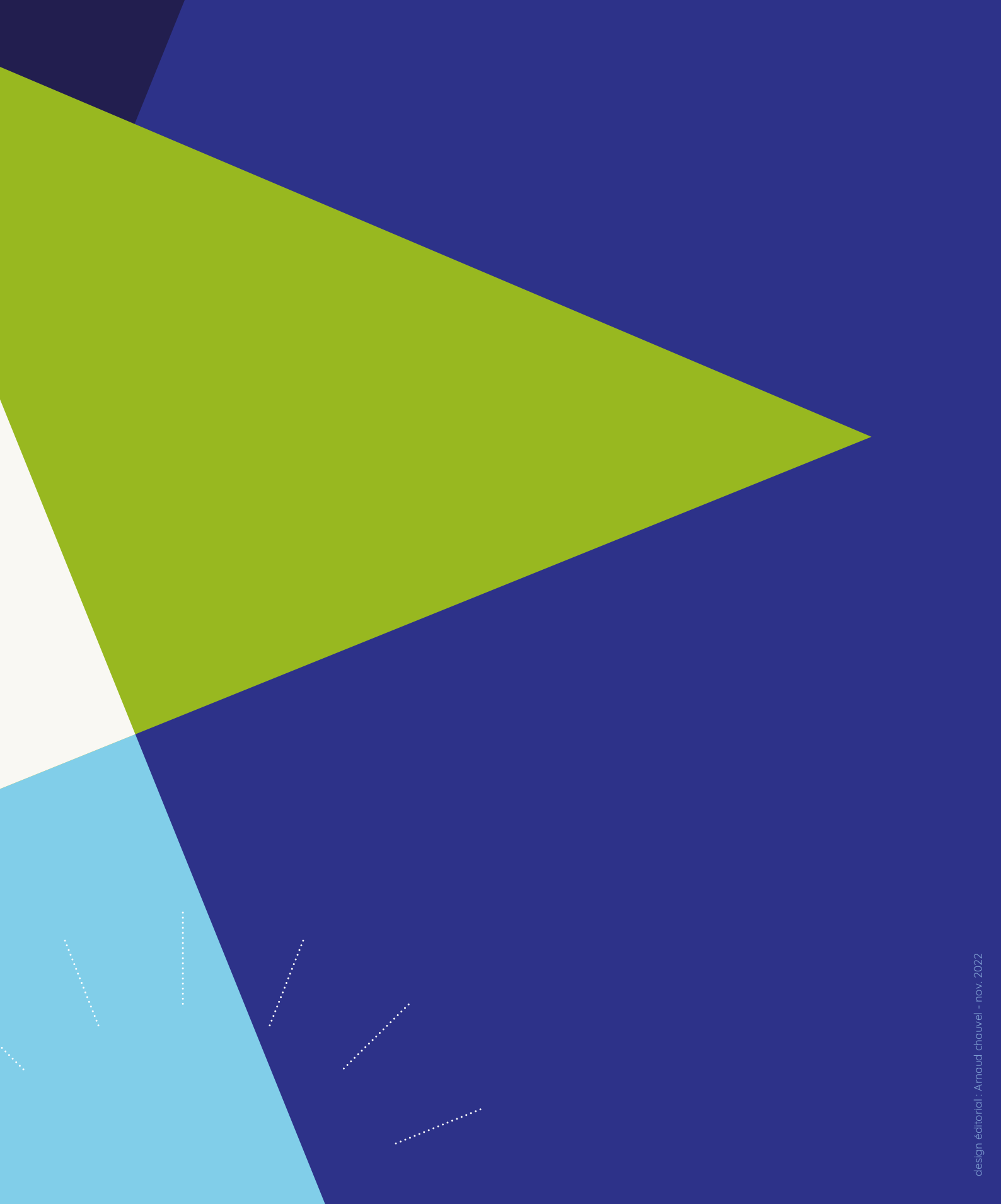
assistante de gestion
administrative

MOUNIRA KONGBO

assistante de gestion

Christelle JOUBARD

alternante au service gestion



design éditorial : Arnaud Chauvel - nov. 2022

FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

51 rue de l'Amiral Mouchez
75013 Paris
01 43 13 10 30
www.fonjep.org
contact@fonjep.org